



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre,
En exercice :17 Présents : 12 Votants : 17 Procurations :5	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline LANDES, Vice-Présidente du C.C.A.S
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 4/12/2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 15/12/2023	<u>Présents</u> : Mme LANDES, Mme BOSQ, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE <u>Absents</u> : <u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u> : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme Landes, Mme CHAMFEUIL, donne pouvoir à Mr DIZIER, Mme AZAM donne pouvoir à Mr DIZIER, Mr ABEILHOU donne pouvoir à Mr DALMONTI, Mr DESSEAUX donne pouvoir à Mme LANDES <u>Secrétaire de Séance</u> : Mme Viviane VARLIETTE

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2023/2024.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
30/11/2023	Novembre 2023/085/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% à partir du mois de septembre sur l'année scolaire 2023/2024
01/12/2023	Septembre 2023/086/NC	Bon alimentaire

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 14/12/2023

Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Président du CCAS



Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :